



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 28 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	12	14

**Objet :**

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-huit septembre le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

**Date de la convocation :** 22 septembre 2023

**Présents :** Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Bachir EL KHALFI, Jacques CORCESSIN, Roland VIOLA, Luc VINCENT, Manon BLOQUE, Carole GALINY, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES

**Absents :** N'Fissa BENSAID, Cécile FABRE, Frédéric VALOT, Elma PIRAZZI, Eric GONSSARD

**Absents représentés :** Corinne LEFEBVRE (procuration à Stéphane MATEO), Laure ZEROUALI (procuration à Nicolas CARTAILLER)

**Secrétaire de séance :** Stéphane MATEO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2121-15 ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 19 juillet 2023 adressé aux conseillers municipaux en date du 22 septembre 2023 ;

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 19 juillet 2023.

Le secrétaire de séance,  
Stéphane MATEO

Délibéré le jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Nicolas CARTAILLER

